

DÉPARTEMENT
DE L'ESSONNE
Arrondissement de
Palaiseau
Canton d'Arpajon

N° 2023 042 4

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'EGLY

DATE DE CONVOCATION 14 septembre 2023	L'an deux mille vingt-trois, le 21 septembre à 20h00, Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur Edouard MATT, Maire.
DATE D'AFFICHAGE 14 septembre 2023	Étaient présents : M. LEHMANN, MME DELAVOIX, M. BRÉHIER, MME ROCH, M. FROGER et MME BESANÇON Maires adjoints, M. DELAHAIE, MME BOURDAIS, M. LEDUC, MME RAFOUJAULT, M. SIPA, M. PICARD, MME CHARREAU, MME MERTZ, MME NOËL, M. LAURENT, M. LANOË, MME BALRADJE et M. JACQUIN formant la majorité des membres en exercice.
NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE : 26	Absents représentés : MME MILLER par M. FROGER, M. GOUSSEFF par MME BESANÇON et M. FRIMON-RICHARD par MME DELAVOIX
PRÉSENTS : 20	Absents excusés : M. MONROIG, M. BETTI et MME TISSOT
VOTANTS : 23	MME BALRADJE a été élue secrétaire de séance.

ECOLE MATERNELLE JULES MICHELET – AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE POUR DÉPOSER UN PERMIS DE CONSTRUIRE ET UNE AUTORISATION DE TRAVAUX

Monsieur Philippe LEHMANN, 1^{er} Maire-adjoint chargé du développement urbain, du développement économique et numérique, expose à l'assemblée qu'afin d'accueillir une nouvelle classe à l'école maternelle Jules MICHELET, une extension de 62 m² sera réalisée. Elle sera implantée dans l'angle, entre la bibliothèque et le préau.

Il ajoute qu'un permis de construire et une autorisation de travaux pour un établissement recevant du public doivent être déposés avant de commencer les travaux. Il revient au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à déposer lesdites demandes d'autorisation.

Le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur cette affaire.

Le Conseil Municipal,

VU l'article L 421-1 et suivants du Code de l'urbanisme,

VU l'avis favorable émis par la commission des finances et des affaires administratives, le 13 septembre 2023,

CONSIDÉRANT qu'il convient d'autoriser le Maire à déposer un permis de construire et une autorisation de travaux pour les travaux d'extension de l'école maternelle Jules MICHELET,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à déposer un permis de construire et une autorisation de travaux pour cet établissement recevant du public dans le cadre desdits travaux,

AUTORISE le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,
Le Maire d'EGLY

MATT Edouard

Certifié exécutoire compte
tenu de la réception en
Sous-Préfecture le : 27/9/23
et de la publication le : 02/10/23
Le Maire

